

Séance du Conseil de Ville du 27.04.2015

Motion

Gestion de la dette communale : « Commençons par la début et la mise en place d'un tableau de financement ! »

La dette de notre Commune, son niveau, sa gestion et son évolution demeure un enjeu majeur dans la gestion de notre ville.

L'évolution de notre dette est directement liée à la problématique des liquidités et actifs à court terme à disposition. En effet, une abondance de liquidité permet de limiter le recours à l'endettement ou de le diminuer. A l'opposé, un manque de liquidité favorisera un recours à l'endettement.

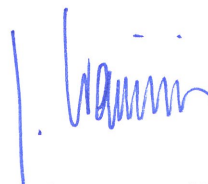
Il n'y a donc pas d'artifice comptable lorsque l'on parle de liquidités à disposition.

Trois éléments ont un impact sur le niveau des liquidités :

1. Les activités classiques de fonctionnement de notre ville (encaissement-décaissement)
2. Les activités d'investissement et de désinvestissement
3. Les activités de financement (recours par exemple à l'endettement)

Gérer notre dette est donc une affaire de planification et d'affectation des liquidités. Le moyen de mettre en évidence cette évolution et de la contrôler est la mise en place d'un outil de gestion, soit un tableau de financement reprenant les 3 éléments cités ci-dessus.

Le groupe PLR demande donc qu'un tableau de financement soit mis en place dès cette année et que celui-ci soit systématiquement présenté sur 1 seule page A4 à l'occasion du budget (tableau de financement prévisionnel) et à l'occasion des comptes (tableau de financement effectif).



Pour le groupe PLR
Julien Crevoisier

